



## COMMUNE D'IZERNORE

### ARRETE D'ALIGNEMENT

---

### Chemin de la Monta Parcelle AB 0343

LE MAIRE D'IZERNORE,

☞ VU la demande d'alignement en date du 16/10/2024 par la SELARL ALIA-GE, Géomètres experts, 27 bis route de Marchon, 01100 Oyonnax, agissant pour le compte de :

**M. Gilbert BONNAVENT**

**Demeurant 70 chemin de la Monta – 01580 IZERNORE**

**Aux droits de sa propriété cadastrée section AB N° 0343**

- ☞ VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;
- ☞ VU le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;
- ☞ VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ☞ VU le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;
- ☞ VU la volonté de constater la limite de la voie publique **nommée Chemin de la Monta**, commune d'Izernore, au droit de la propriété riveraine et de délimiter entre la propriété publique relevant de la domanialité publique routière sise à **IZERNORE** cadastrée :

**SECTION AB N° 0343,**

## ARRÊTE

### Article 1

La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée suivant la ligne :

- ☞ Point n° 51 : Borne ancienne
- ☞ Point n° 909 : Angle mur
- ☞ Point n° 904 : Angle mur
- ☞ Point n° 923 : Angle mur

### Nature des limites :

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites des sommets.

COMMUNE D'IZERNORE -ARRETE MUNICIPAL

**Article 2**

La limite foncière de propriété est déterminée suivant la ligne :

- ☞ Point n° 921 : non matérialisé (1.24 m dans le prolongement des Bornes Anciennes n° 760- 51)
- ☞ Point n° 922 : non matérialisé (1.50 m dans le prolongement des Bornes Anciennes n°965 – 923)

**Nature des limites :**

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites des sommets.

**Article 3**

La présente délimitation a permis de mettre en évidence la discordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public. Une régularisation foncière est à prévoir.

**Article 4**

Le présent arrêté sera notifié au riverain concerné et à la SELARL ALIA-GE, Géomètres-Experts. Il sera également publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.

**Article 5** – Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à IZERNORE, le 4 novembre 2024

Raymond JOYARD

Maire adjoint



**Diffusions**

SELARL ALIA-GE, Géomètres experts,  
M. Gilbert BONNAVENT 70 chemin de la Monta – 01580 IZERNORE  
La commune d'IZERNORE pour affichage et publication ;

**Annexes**

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

# PLAN DE DELIMITATION

Propriété de M. Gilbert BONNAVENT

Chemin de la Monta

Commune d'Izernore

Echelle : 1/250 ème

## Références cadastrales

Section : AB

Lieudit : " Au Clesai "

Numéro : 343

## Caractéristiques techniques

Système de coordonnées RGF 93 - CC46 (GPS Réseau TERIA)

Plan régulier établi le 16/07/2024










Par la SELARL ALIA-GE - Géomètres-Experts Associés

Agence de OYONNAX

27bis route de Marchon - 01100 OYONNAX

04.74.73.52.60 - [oyonnax@alia-ge.fr](mailto:oyonnax@alia-ge.fr)

REPRODUCTION RESERVEE

LEGENDE	
	Application cadastrale
	Cote de rattachement
	Limite de propriété soumise à alignement*
	Limite de fait
	Limite de propriété pré-existante**
	Clôture et mur
	Borne Nouvelle (BN) ou Borne Ancienne (BA)
	Elément de limite mitoyen
	Elément de limite privatif appartenant au côté de la flèche

● Points implantés/reconnus le 16/10/2024

● BA retrouvées et conforme au procès verbal de délimitation et bornage dressé le 23 mai 2006 sous la référence D01.98.04 par la SCP DUCRET-GROS Géomètres experts associés à ST GENIS POUILLY.

